



Credit à la consommation

Par **Evin Severine**, le 10/10/2017 à 15:00

bonjour.

Mon ex mari à contracté un prêt à la consommation avant notre mariage en 1998 en imitant ma signature dans co emprunteur. Plusieurs huissiers m'ont déjà réclamer le paiement des sommes dûes.J'ai eu le double du contrat par l'organisme de credit et c'est la que j'ai découvert la supercherie avec ma signature imitée. Aujourd'hui un autre huissier envoi un texto me disant que dans 48h un huissier se presentera à mon domicile (je suis hébergée)Le cabinet d'huissier ne veit rien entendre

Que puis je faire car je viens de déposer un dossier BDF qui est recevable et je viens d'être licencié.

Merci pour votre réponse car je ne sais plus comment faire

Par **Visiteur**, le 10/10/2017 à 15:35

Bonjour,

si aucun titre exécutoire n'accompagne l'huissier il n'a aucun pouvoir ! Vous pouvez le rappeler et le lui demander ?

Par **Evin Severine**, le 10/10/2017 à 15:46

une ordonnance d'injonction de payer a été rendue le 10 février 1999. J'en ai été informé par courrier par l'huissier qui suivait cette affaire en 2012.

Par **Visiteur**, le 10/10/2017 à 16:04

haaa... je crains pour vous qu'elle ne soit encore valable... :-)

Par **Evin Severine**, le 10/10/2017 à 16:15

je ne fais que payer des dettes pour lui et aujourd'hui ça je ne veux pas payer car je suis vraiment à bout de force et sans emploi car je viens d'être licenciée. La personne qui

m'heberge va voir lhuissier arriver et entrer chez lui sans pouvoir faire quelques chose?